



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 11 février 2020

L'an deux mil vingt, le onze février, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le cinq février deux mil vingt, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Gill GERYL, Lucien LECANU, François LEFEBVRE, Daniel LEFEBVRE, Guy SENEAL, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Emmanuelle CARU-CHARRETON (à partir de la question n°6), Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°4), Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Isabelle DUBUFRESNIL, Marie-Laure DUFOUR, Patricia RIDEL, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Patrick CAREL, Joël MENARD, Elodie ANGER (jusqu'à la question n°13), Bernard BREBION, Sandra JEANVOINE, Véronique MPANDOU, Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD.

Absents : Bruno BIENAIME, Emmanuelle CARU-CHARRETON (jusqu'à la question n°5), Christophe LOUCHEL (jusqu'à la question n°3), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Frédéric ELOY (donne procuration à Patrick BOULIER), Paquita CLAPISSON, Sabine AUDIGOU, Jolanta AVRIL, Isabelle BOUVIER-LAFOSSÉ (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Marie-Catherine GAILLARD, Elodie ANGER (à partir de la question n°14 ; donne procuration à Joël MENARD), André GAUTIER, Annie OUVRY, Jean BAZIN, Hélène FOURMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE, René DESPREZ, Bérénice AMOURETTE, Claude PETITEVILLE (donne procuration à Jean-Claude GROUT), Franck SOTTOU, Claude FERCHAL, Lionel AVISSE (donne procuration à Annie PIMONT).

Secrétaire de séance : Maryline FOURNIER.

⇒ **Maryline FOURNIER, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**

⇒ **Approbation, à l'unanimité, du compte rendu des décisions prises par le Président,**

⇒ **Approbation, à l'unanimité, des procès-verbaux des Conseils communautaires du 8 octobre et du 17 décembre 2019,**

⇒ **DÉLIBÉRATIONS :**

- **11-02-20/01 – TRANSPORTS – Examen du rapport d'activité de la Société des Transports Urbains de Dieppe pour l'exercice 2018 (rapporteur : Daniel LEFEBVRE)**

Il a été pris acte du rapport d'activité de la STUD, concernant la délégation de service public en matière de transports urbains pour l'année 2018 et de la transmission de sa complétude en novembre 2019, hors délais réglementaires.

Il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas appliquer de pénalités de retard, considérant que l'année 2019 a revêtu un caractère particulier, avec, à la demande de Dieppe-Maritime, la mise en place d'un nouveau réseau, de nouveaux services et de nouveaux produits, qui ont surmobilisé les équipes de la STUD.

- **11-02-20/02 – DEVELOPPEMENT DURABLE – Rapport de Développement Durable 2019 (rapporteur : Frédéric WEISZ)**

Il a été pris acte de la présentation du Rapport du Développement Durable 2019 de Dieppe-Maritime.

• **11-02-20/03 – HABITAT – Programme Local de l’Habitat 2020-2025 – Adoption définitive (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

Il a été adopté définitivement, à l’unanimité, le Programme Local de l’Habitat 2020-2025 de Dieppe-Maritime.

Les bailleurs sociaux pourront recevoir directement les subventions de Dieppe-Maritime pour les opérations de logements locatifs sociaux.

Le PLH 2020-2025 pourra être consulté au siège de Dieppe-Maritime.

• **11-02-20/04 – HABITAT – Schéma Départemental d’Accueil et d’Habitat des Gens du Voyage de Seine-Maritime 2020-2025 : Avis de la Communauté d’Agglomération Dieppe-Maritime (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

Il a été décidé, à l’unanimité, de donner un avis favorable au projet de schéma, sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

• **11-02-20/05 – AMENAGEMENT – Concession d’aménagement ZAC Eurochannel II – Bilan de clôture définitif (rapporteur : Gill GERYL)**

Il a été approuvé, à l’unanimité, le bilan de clôture définitif, relatif à la concession d’aménagement de la ZAC Eurochannel, au 31 décembre 2018.

• **11-02-20/06 – AMENAGEMENT – Aménagement de la RD 925 entre Dieppe et Petit-Caux – Commune déléguée de Saint-Martin-En-Campagne – concertation publique : avis de la Communauté d’Agglomération Dieppe-Maritime (rapporteur : Gill GERYL)**

Il a été décidé, à l’unanimité, de porter ces éléments au dossier de concertation publique, en attirant l’attention du Département sur les demandes suivantes :

- la prise en compte du projet d’extension du parc d’activités Eurochannel III dans le projet d’aménagement de la RD925,
- une articulation indispensable entre ces deux projets, essentiels pour le territoire,
- l’adaptation du parti d’aménagement de la RD925, au regard des résultats d’études en cours, pilotées par Dieppe-Maritime,
- la communication des données trafic relevées qui ont amené au dimensionnement de la voie,
- l’organisation d’échanges techniques entre les services de l’agglomération et le Département en amont du dépôt des dossiers réglementaires.

• **11-02-20/07 – SANTE – Contrat Local de Santé de Dieppe-Maritime – Adoption du Programme d’actions 2020-2022 (rapporteur : Marie-Luce BUICHE)**

Il a été approuvé, à l’unanimité, le programme d’actions du contrat Local de Santé de Dieppe-Maritime 2020-2022.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le contrat local de santé de Dieppe-Maritime.

• **11-02-20/08 – COMMANDE PUBLIQUE – Marché d’exploitation de la déchèterie communautaire (rapporteur : M. le Président)**

Monsieur le Président de Dieppe-Maritime a été autorisé, à l’unanimité, à signer et exécuter tous les actes de gestion du marché indiqué ci-dessous :

	Titulaire	Coût mensuel en € HT
Exploitation de la déchèterie communautaire	IPODEC Normandie ZI Louis Delaporte – Zone Bleue – 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES SIRET : 380 150 185 00094 Siège social : 18/20 rue Henri Rivière – BP91013 – 76171 ROUEN Cedex 1 SIRET : 380 150 185 00219	20 000,00 € HT

Les dépenses seront imputées au budget déchets ménagers de Dieppe-Maritime pour les exercices 2020 à 2023.

- **11-02-20/09 – FINANCES – Office de Tourisme Dieppe-Maritime – Versement d’une seconde avance sur subvention de fonctionnement pour 2020 (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l’unanimité, le versement d’une seconde avance sur la subvention de fonctionnement exceptionnelle 2020 à l’Office de Tourisme Dieppe-Maritime à hauteur de 100 000 €.

Cette seconde avance sera versée en une seule fois dès le début du mois de mars 2020.

La dépense sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime en 2020.

- **11-02-20/10 – HABITAT – Opération « Biomarine » à Dieppe – Subvention en faveur de Sodineuf Habitat Normand (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

Il a été décidé, la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : M. Bernard BREBION et Mme Sandra JEANVOINE ; 2 absents : Mme Marie-Laure DUFOUR et Mme Isabelle DUBUFRESNIL), d’attribuer une subvention d’un montant maximum de 130 000 € à Sodineuf Habitat Normand pour l’opération « Biomarine » à Dieppe.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l’Habitat, a été autorisé à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

- **11-02-20/11 – HABITAT – Programmation 2020 des logements locatifs sociaux (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

Il a été approuvé, à l’unanimité des suffrages exprimés, M. Christophe LOUCHEL ne prenant pas part au vote, la programmation 2020 de construction de logements locatifs sociaux comme suit :

Bailleurs	Commune	PLS	PLUS	PLAI	PSLA	TOTAL
LOGEAL	<i>Rouxmesnil - en face de la Mairie</i>		14	2	25	41
CAP'solidarité	<i>Dieppe - Rue Jules Porte</i>	2				2
TOTAL		2	14	2	25	43

Les crédits sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l’Habitat, a été autorisé à signer les décisions d’attribution des aides de l’Etat après instruction par les services de l’Etat/DDTM des dossiers techniques et financiers adressés par les bailleurs ainsi qu’à procéder à la liquidation et au mandatement des aides ainsi attribuées.

• **11-02-20/12 – HABITAT – Programme Local de l’Habitat 2020-2025 – Subvention aux primo-accédants (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’approuver le versement d’une subvention de 8 000 €/ ménage primo-accédant, selon les conditions précitées et d’appliquer ces règles de financement à compter de 2020 dans la limite de l’enveloppe budgétaire.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l’Habitat, a été autorisé à signer tout document à intervenir relatif à cette subvention.

• **11-02-20/13 – HABITAT – Programme Local de l’Habitat 2020-2025 – Montant de subvention de Dieppe-Maritime en faveur des bailleurs sociaux et des communes (rapporteur : M. François LEFEBVRE)**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’approuver les règles de financement en faveur des logements locatifs sociaux et de les appliquer à compter de 2020 dans la limite de l’enveloppe budgétaire.

• **11-02-20/14 – AMENAGEMENT – Programme d’Action Foncière (PAF) de Dieppe-Maritime (rapporteur : François LEFEBVRE)**

Il a été décidé, à l’unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Marie-Laure DUFOUR, M. Bernard BREBION et Mme Sandra JEANVOINE) :

- d’acter la nécessité de doter Dieppe-Maritime d’un nouveau Programme d’Action Foncière avec l’EPFN pour accompagner et mettre en œuvre les projets stratégiques à l’échelle intercommunale, dans le respect de ses compétences,
- de prendre acte des opérations recensées proposées,
- de confirmer la volonté de mobiliser les moyens respectifs de l’EPFN et de la Communauté d’Agglomération pour faire aboutir le dossier en vue d’une validation à la fin du 1^{er} semestre 2020.

• **11-02-20/15 – EAU POTABLE – Indemnisation des propriétaires et exploitants autour du captage de Petit-Appeville (rapporteur : Annie PIMONT)**

Il a été décidé, à l’unanimité :

- d’approuver les 2 types de convention relatives à l’indemnisation des propriétaires et exploitants,
- d’autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec le propriétaire et chaque exploitant concerné,
- d’autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie, les financements les plus élevés possibles en vue de l’indemnisation des propriétaires et des exploitants, à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir,
- d’inscrire les recettes et les dépenses au budget annexe de l’eau potable.

• **11-02-20/16 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement le Clos du Pigeonnier – Saint-Aubin-sur-Scie (rapporteur : Annie PIMONT)**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’émettre un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d’eau potable et d’assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement le Clos du Pigeonnier, rue Guy de Maupassant à Saint-Aubin-sur-Scie.

Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **11-02-20/17 – TRANSPORTS – Participation financière à la mise en accessibilité de l'arrêt « Mairie », à Martin Eglise, arrêt non inscrit au Schéma Directeur d'Accessibilité programmée (SDA-Ad'Ap) – (rapporteur : Daniel LEFEVRE)**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la participation financière forfaitaire de 3 500 € HT de Dieppe-Maritime pour la mise en accessibilité de l'arrêt « Mairie » à Martin-Eglise.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document y afférant.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe des transports sur le chapitre 67 – compte 6742 Subventions exceptionnelles d'équipement.
- **11-02-20/18 – AFFAIRES CULTURELLES – ASSOCIATION CINE-DEEP – Festival du Film Canadien de Dieppe 2020, 7^e édition – Attribution d'une subvention (rapporteur : Guy SENECAI)**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 5 000 € maximum à l'association CINE-DEEP pour l'organisation de l'édition 2020 du Festival du Film Canadien de Dieppe.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

La dépense sera inscrite au budget principal 2020 de Dieppe-Maritime.
- **11-02-20/19 – ENVIRONNEMENT – Gestion Bois des Communes 2020 – Chantier-école avec le Lycée des Métiers du Bois (Envermeu) – (rapporteur : Frédéric WEISZ)**

Il a été décidé, à l'unanimité :

 - de valider l'organisation d'un chantier-école sur le site pour réaliser le programme d'extension de la lande pour 2020 tel que décrit ci-dessous,
 - d'approuver le principe de partenariat avec le Lycée des Métiers du Bois d'Envermeu,
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec le lycée des métiers du bois d'Envermeu ainsi que tout document afférent,
 - d'inscrire la somme de 300 € TTC au budget principal correspondant à un nombre maximal de 3 interventions pour la réalisation du programme susmentionné.
- **11-02-20/20 – RESSOURCES HUMAINES – Expérimentation du Télétravail – Prolongation de sa durée (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l'unanimité, de poursuivre l'expérimentation du télétravail au sein des services de Dieppe-Maritime, pour une durée de 7 mois à compter du 1^{er} mars 2020, dans le respect des principes généraux définis initialement dans la délibération du 25 juin 2019.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.
- **11-02-20/21 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs (rapporteur : M. le Président)**

Il a été décidé, à l'unanimité :

 - d'approuver le renouvellement du contrat du Directeur du service « Transports-Mobilités » pour une durée de deux ans maximum, à compter du 16 avril 2020,
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dont la rémunération est fixée sur la base de l'indice 682 suivant la grille indiciaire du grade d'ingénieur principal et de verser le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

- d'approuver le renouvellement du contrat de l'agent en charge de la mission relatif au PLPDMA et à l'accompagnement par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une durée d'un an supplémentaire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et dont la rémunération est fixée à l'indice majoré 519,
- d'approuver la révision de l'indice de rémunération fixé à 354 du grade de Technicien principal 2^{ème} classe pour le poste de Chargé d'opérations par l'indice 504 du grade susvisé,
- d'autoriser la suppression des postes suivants :
 - 2 postes au grade de Technicien principal titulaire,
 - 2 postes au grade d'adjoint technique principal 2ème classe,
 - 1 poste de responsable du service promotion et commercialisation,
 - 1 poste d'agent de promotion,
 - 1 poste de responsable d'accueil,
 - 1 poste d'assistante administrative d'accueil,
 - 3 postes pour accroissement temporaire d'activité (Administratif),
 - 3 postes pour accroissement temporaire d'activité (Technique).
- d'inscrire respectivement les crédits nécessaires aux budgets Transports et principal de Dieppe-Maritime.



Le Président,

Patrick BOULIER

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h04.**

Affiché le 17/02/2020